

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL100-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20130923-DEL100-13-DE
Date de télétransmission : 24/09/2013
Date de réception préfecture : 24/09/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 23 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Michèle BREUILLÉ (Pouvoir à B. LEBRUN en date du 11/09/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 17/09/13)
M. Habib EL GARES (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 23/09/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 23/09/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 23/09/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS et Claude SERGENT.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de la maison appartenant à M. SOULAN et Mme BONELLI - parcelle AO n°112 – chemin du Platane.

Rapporteur : Paul BERTHOLLET.

Monsieur SOULAN et Madame BONELLI ont informé la commune de leur souhait de vendre leur propriété située n°3 chemin du Platane.

Cette maison, d'environ 73m² habitables, se situe sur la parcelle référencée au cadastre section AO n°112 d'une superficie de 78m².

La situation de ce bien, à proximité immédiate de la mairie, offre l'opportunité pour la commune de créer une réserve foncière en vue de la réalisation de nouveaux logements, notamment sociaux, et de locaux municipaux.

Après consultation du service des Domaines, une offre d'achat au prix de 215.000 € a été faite aux propriétaires. Monsieur SOULAN et Madame BONELLI ont donné leur accord pour céder leur maison à la commune et accepté cette offre, par courrier daté du 13 septembre 2013.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Accord du propriétaire
AO n°112	78 m ²	M. SOULAN Mme BONELLI	3 chemin du Platane	215 000 €	13/09/13

Vu l'avis du service des Domaines, en date du 14 août 2013,

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AO n°112 appartenant à Monsieur SOULAN et Madame BONELLI, au prix de 215 000 €,
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 septembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI